

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1064

20 mai 2010

### SOMMAIRE

45 Orfeo S.A. ....	51042	GHK Investmentfund-FIS .....	51057
Actor HoldCo S.à r.l. ....	51042	Holding N.Arend & C.Fischbach S.A. ....	51068
Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	51028	Holding N.Arend & C.Fischbach S.A., SPF .....	51068
Anaël S.à r.l. ....	51027	Investissements Méditerranée S.A. ....	51053
Aratos Invest S.A. ....	51057	ITSS Luxembourg S.A. ....	51058
Bardak S.à r.l. ....	51060	Latimo S.A. ....	51053
Bidibul Immobilier S.à r.l. ....	51072	Lavor Finance S.A. ....	51057
BI Sicav .....	51057	Levier-Solidarité .....	51066
Black Lagoon S.à r.l. ....	51064	Lion/Stove Luxembourg Investment 2 S.à r.l. ....	51070
Boeing International Corporation .....	51072	Micca S.A. ....	51064
B.O.L. Lux S.A. ....	51054	Michel Greco S.A. ....	51055
Bookless Developments S.A. ....	51056	Parsector S.A., SPF .....	51052
Britafin S.A. ....	51026	Pecundria S.A. ....	51063
Building Material Lux Sàrl .....	51072	Progestec S.A. ....	51028
CFC Automotive S.A. ....	51060	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ...	51054
Chartered Finance Corporation S.A. ....	51060	Safeway Properties S.A. ....	51054
cominvest Asset Management S.A. ....	51064	Sal. Oppenheim jr. & Cie Komplementär S.A. ....	51065
Comtrade Sàrl .....	51055	Scarp S.A. ....	51058
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A. ....	51054	Severland S.à r.l. ....	51063
Cosma Finance International S.A. ....	51039	Simauchan Development S.A.H. ....	51053
Crane International Capital S.à r.l. ....	51064	SOP Verwaltungsgesellschaft S.A. ....	51065
Dolberg S.A. ....	51054	St Antoine Investments .....	51055
DPB International S.A. ....	51071	Starek Holdings S.A. ....	51055
Dropal S.A. ....	51026	Starek Holdings S.A. ....	51055
Ercy S.A. ....	51052	The Sailor's Fund .....	51056
Erynys S.A. ....	51027	Triton III No. 4 S.à r.l. ....	51042
Essence Trademarks S.A. ....	51058	Tuilia Invest S.A. ....	51058
Fenzi S.A. ....	51042	Valinor S.A. ....	51064
Fenzi S.A. ....	51042	Wellfort International S.A. ....	51026
Fern S.à r.l. ....	51072	Wischbone S.A., SPF .....	51053
Flama International S.A. ....	51041	Zventana Investments S.A. ....	51056
Frecolux S.A. ....	51068		
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services .....	51056		

**Dropal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 avril 2010*

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Alain RENARD, Carlo SCHLESSER et Marc LIMPENS, tous trois ayant leur adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont renouvelés pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

DROPAL S.A.

A. RENARD / M. LIMPENS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010051026/18.

(100052801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Britafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.162.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 octobre 2009*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société MAZARS, Réviseur d'Entreprises et Experts Comptables, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

BRITAFIN S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010051027/24.

(100052779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Wellfort International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.050.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Wellfort International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010051891/12.

(100054385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Anaël S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.619.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 9 avril 2010:

- que Mme Arev Salamolard-Yildiz a démissionné de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010;

- que Jean-Luc Pison, né le 26 mai 1960 à Lisieux (France), Managing Director Legal, ayant son adresse professionnelle à Barikovskiy per.5, 119034 Moscou - Russie, est nommé en tant que nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat;

Le nouveau gérant est élu pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2010051028/23.

(100052644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Erynis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 116.503.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 avril 2010 que:

1. L'assemblée révoque les mandats d'administrateur de Madame Komodzinski Latifa, née le 17/12/1971 à Hayange (France), Madame Laouer Fatima, née le 18/12/1970 à Oued Rhiou (Algérie) et de Monsieur Seguer Larbi né le 26/01/1970 à Thionville (France); ainsi que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Komodzinski Stéphane, né le 21/06/1971 à Hayange (France);

2. L'assemblée décide de nommer administrateurs de la société Monsieur Zayani Hichem, né le 28 novembre 1975 à Tunis, demeurant au 6, rue des Maures, F-69320 Feyzin (France); et la société Trading World sàrl inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.595 représentée par son gérant Monsieur Zayani Hichem dont le siège social se situe au 58 rue des Jardins L-4151 Esch/Alzette.

3. L'assemblée générale révoque le mandat de commissaire aux comptes de Madame Collignon Chantal, née à Knutange (France), le 26 septembre 1948, demeurant à F-57240 Knutange, 105, rue de la République et désigne en remplacement la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT COMPANY LLC, ayant son siège social au 18217 121<sup>st</sup> Street, Southeast

Snohomish, WA 98290 USA inscrite au Registre du commerce de Washington sous le numéro 08319D-26582178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Stéphane Komodzinski

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010051030/27.

(100052562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Progestec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.022.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 12 mai 2009:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Marc LEGROS de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

03 L'assemblée Générale renouvelle les mandats de:

- La société LIBERTY INVEST S.A., administratrice, domiciliée à Jasmin Court, 35A Regent Street P.O. Box 1777 BELIZE CITY -BELIZE.

- La société B.C.B. S.P.R.L., commissaire aux comptes, domiciliée à 25, rue de la Digue, B-4032 CHENEE.

04 L'assemblée Générale désigne au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué:

- Monsieur Aliu MEMEDI demeurant à rue Lairesse n°116 à B-4020 LIEGE (Belgique).

Les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2014.

Fait à Mamer, le 12 mai 2009.

*Pour la société PROGESTEC S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010051029/24.

(100052626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 152.885.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Coral (Cayman) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 195198,

here represented by Mrs Linda Harroch, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 28 April 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate Form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) two thousand (2,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two thousand (2,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two thousand (2,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two thousand (2,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two thousand (2,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two thousand (2,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two thousand (2,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two thousand (2,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two thousand (2,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) two thousand (2,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

## 6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## 7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman. 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. SHAREHOLDERS' RESOLUTIONS**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders'

Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> April and ends on the 31<sup>st</sup> March of each year.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

#### **16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

**17. Definition.** Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

## **18. Interpretation and Luxembourg law.**

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

### *Subscription and Payment*

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by "Advent Coral (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

"Advent Coral (Cayman) Limited", une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O Box 309, Uglard House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 195198,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 avril 2010.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et Nom.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

#### 3. Objet.

L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquiescer tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, souscontractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille euros (EUR 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisées en (i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'équité ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts

Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

## **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

**10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1. Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2. En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3. Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

**11. Des gérants.** Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération

(le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5. Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6. Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7. Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1. Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2. Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3. Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4. Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5. Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6. Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7. Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

## **14. Exercice social.**

14.1. L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

## 15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

## 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

**17. Définitions.** Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$  Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

## 18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1. Dans les présents Statuts:

18.1.1. Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2. Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2. En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription et Libération*

«Advent Coral (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mademoiselle Maike Kieselbach, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et

- Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2010. Relation: EAC/2010/5172. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010051158/624.

(100064670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

#### **Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.035.

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme COSMA INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L1724 Luxembourg, 15, bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.035, constituée sous la dénomination de OTTOFORT HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C de 2003 page 19619 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés, notamment la dénomination sociale en COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A. en date du 30 décembre 2003 par acte du Notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 267 du 5 mars 2004 et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009 publié au Mémorial C numéro 556 du 16 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Elisa MAZZUCATO, employée privée, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Monsieur Giulio ZAPPELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elisa MAZZUCATO, précitée.

Le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Délibération sur la continuation des activités de la société (article 100 de la loi du 10 août 1915) et décision d'affecter la prime de fusion négative dans le poste perte des comptes.

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel EUR 1.454.446,86 (un million quatre cent cinquante quatre mille quatre cent quarante six euros quatre-vingt-six cents) représenté par 700 (sept cents) actions, à un montant de EUR 2.277.245,53 (deux millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros cinquante-trois cents), sans création d'actions nouvelles en augmentant le pair comptable des 700 actions existantes.

3. Souscription et libération intégrale par l'actionnaire unique de l'augmentation du pair comptable des actions existantes par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit à l'encontre de la Société évaluée à EUR 822.807,67 (huit cent vingt-deux mille huit cent sept euros soixante-sept cents).

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.558.384,10 pour le porter de son montant de EUR 2.277.245,53 (deux millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros et cinquante-trois cents), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale à EUR 718.870,43 (sept cent dix-huit mille huit cent soixante-dix mille euros quarante-trois cents) en réduisant le pair comptable des actions et afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 29 avril 2010, à concurrence de EUR 1.558.384,10.

5. Adaptation subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

6. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sur base de la situation financière de la société arrêté au 3 mars 2010, l'assemblée décide de la continuation des activités de la Société et d'affecter la prime de fusion négative d'un montant de EUR 481.391,08 dans le poste perte des comptes.

Ladite situation financière, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### *Deuxième et troisième résolutions*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 1.454.446,86 (un million quatre cent cinquante quatre mille quatre cent quarante six euros quatre-vingt-six cents) représenté par 700 (sept cents) actions, à un montant de EUR 2.277.245,53 (deux millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros cinquante-trois cents), sans création d'actions nouvelles en augmentant le pair comptable des 700 actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire et libérer intégralement l'augmentation du pair comptable des actions par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit à l'encontre de la Société évaluée à EUR 822.807,67 (huit cent vingt-deux mille huit cent sept euros soixante-sept cents).

Un rapport d'évaluation a été émis par Alter Audit S. à r.l. représentée par Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 69, rue de la Semois en date du 29 avril 2010 suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital de créances en faveur de l'actionnaire unique à l'encontre de la Société, d'un montant de EUR 822.807,67 (huit cent vingt-deux mille huit cent sept euros soixante-sept cents) a été décrit et évalué.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne comporte pas d'anomalies significatives.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.

Il ne sera procédé à aucune émission d'actions nouvelles.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à de EUR 1.558.384 pour le porter de son montant de EUR 2.277.245,53 (deux millions deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-cinq euros cinquante-trois cents), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale à EUR 718.870,43 (sept cent dix-huit mille huit cent soixante-dix mille euros quarante-trois cents).

Cette réduction de capital est réalisée en réduisant la pair comptable des actions existantes et par absorption de pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 29 avril 2010, à concurrence de EUR 1.558.384,10.

Cette situation comptable restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 718.870,43 (sept cent dix-huit mille huit cent soixante-dix mille euros quarante-trois cents) représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents (EUR 2.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisa Mazzucato, Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 mai 2010. LAC/2010/19738. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme.

Senningerberg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010051199/114.

(100065252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

### **Flama International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.488.

---

#### RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 28 mai 2009 no L090077873.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051863/11.

(100054143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Fenzi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051864/10.

(100054144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Fenzi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051866/10.

(100054159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**45 Orfeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 77.018.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010051870/14.

(100054223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton III No. 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 143.905.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C number 198 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143.905. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 09.00 a.m., with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company to "Actor HoldCo S.à r.l.".

2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

3. To create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of ninety-six cent (EUR 0.96) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of ninety-seven cent (EUR 0.97) per share, by a contribution in cash by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of ninety-six cent (EUR 0.96) so as to reduce it from its current amount of ninety-seven cent (EUR 0.97) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

7. To amend the current financial year of the Company.

8. To amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Actor HoldCo S.à r.l."

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

- Triton Fund III L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), acting through its general partner Triton Managers III Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered under number 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III L.P."): one million one hundred eighteen thousand eight hundred and ten (1,118,810) ordinary shares;
- Triton Fund III No. 2 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III No.2 L.P.") ninety-two thousand one hundred eighty (92,180) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."): two thousand three hundred forty (2,340) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No.3 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."): six thousand five hundred eighty (6,580) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No.4 L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.4 L.P.") nine thousand twenty (9,020) ordinary shares.
- Triton Fund III F&F GL.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F GL.P."): three thousand six hundred thirty (3,630) ordinary shares;
- Triton Fund III G L.P., with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III GL.P."): sixteen thousand eight hundred sixty (16,860) ordinary shares; and
- Triton Fund III F&F L.P., with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX acting through its general partner TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."): five hundred eighty (580) ordinary shares.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the extraordinary general meeting acknowledges that the shares in the Company are now held as follows:

- Triton Fund III L.P.: one million one hundred nine thousand nine hundred fifty-four (1,109,954) ordinary shares, nine hundred eighty-four (984) class A shares, nine hundred eighty-four (984) class B shares, nine hundred eighty-four (984) class C shares, nine hundred eighty-four (984) class D shares, nine hundred eighty-four (984) class E shares, nine hundred eighty-four (984) class F shares, nine hundred eighty-four (984) class G shares, nine hundred eighty-four (984) class H shares and nine hundred eighty-four (984) class I shares;
- Triton Fund III No.2 L.P.: ninety-one thousand four hundred fifty-one (91,451) ordinary shares, eighty-one (81) class A shares, eighty-one (81) class B shares, eighty-one (81) class C shares, eighty-one (81) class D shares, eighty-one (81) class E shares, eighty-one (81) class F shares, eighty-one (81) class G shares, eighty-one (81) class H shares and eighty-one (81) class I shares;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: two thousand three hundred twenty-two (2,322) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;
- Triton Fund III F&F No.3 L.P.: six thousand five hundred twenty-six (6,526) ordinary shares, six (6) class A shares, six (6) class B shares, six (6) class C shares, six (6) class D shares, six (6) class E shares, six (6) class F shares, six (6) class G shares, six (6) class H shares and six (6) class I shares;
- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: eight thousand nine hundred forty-eight (8,948) ordinary shares, eight (8) class A shares, eight (8) class B shares, eight (8) class C shares, eight (8) class D shares, eight (8) class E shares, eight (8) class F shares, eight (8) class G shares, eight (8) class H shares and eight (8) class I shares;
- Triton Fund III F&F GL.P.: three thousand six hundred three (3,603) ordinary shares, three (3) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares and three (3) class I shares;

- Triton Fund III G L.P.: sixteen thousand seven hundred twenty-five (16,725) ordinary shares, fifteen (15) class A shares, fifteen (15) class B shares, fifteen (15) class C shares, fifteen (15) class D shares, fifteen (15) class E shares, fifteen (15) class F shares, fifteen (15) class G shares, fifteen (15) class H shares and fifteen (15) class I shares;
- Triton Fund III F&F L.P.: five hundred seventy-one (571) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of ninety-six euro (EUR 0.96) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of ninety-seven euro (EUR 0.97) per share, by a contribution in cash.

An amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of ninety-six euro (EUR 0.96) so as to reduce it from its current amount of ninety-seven euro (EUR 0.97) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

*Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The general meeting of shareholders further resolved that the financial year which started on the first day of April 2009 has ended on the last day of December 2009. The general meeting of shareholders further resolved that the current financial year which started on the first day of January 2010 shall end on the last day of December 2010.

*Eighth resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of "Actor HoldCo S.à r.l.""

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares, and then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits."

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 9.15 a.m..

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at two thousand three hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III No. 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 198 du 29 janvier 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.905. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Actor HoldCo S.à r.l.".

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million deux cents douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et aug-

mentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 0,96) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 0,97) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cents douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 0,96) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 0,97) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cents quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7. Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8. Modification des articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Actor HoldCo S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de redénommer les cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaire, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), agissant par son general partner Triton Managers III Limited, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistré sous le numéro 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III L.P."): un million cent dix-huit mille huit cent dix (1.118.810) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III No.2 L.P."): quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt (92.180) parts sociales ordinaires; et

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.2 L.P."): deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."): six mille cinq cent quatre-vingt (6.580) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F No.4 L.P."): neuf mille vingt (9.020) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III F&F GL.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III F&F GL.P."): trios mille six cent trente (3.630) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III G L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited ("Triton Fund III G L.P."): seize mille huit cent soixante (16.860) parts sociales ordinaires;
- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant par son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX ("Triton Fund III F&F L.P."): cinq cent quatre-vingt (580) parts sociales ordinaires.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, l'assemblée générale extraordinaire prends acte que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

- Triton Fund III L.P.: un million cent neuf mille neuf cents cinquante-quatre (1.109.954) parts sociales ordinaires, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie D, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie H et neuf cent quatre-vingt-quatre (984) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III No.2 L.P.: quatre-vingt-onze mille quatre cents cinquante et une (91.451) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-un (81) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-un (81) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P.: deux mille trios cent vingt-deux (2.322) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.3 L.P.: six mille cinq cent vingt-six (6.526) parts sociales ordinaires, six (6) parts sociales de catégorie A, six (6) parts sociales de catégorie B, six (6) parts sociales de catégorie C, six (6) parts sociales de catégorie D, six (6) parts sociales de catégorie E, six (6) parts sociales de catégorie F, six (6) parts sociales de catégorie G, six (6) parts sociales de catégorie H et six (6) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F No.4 L.P.: huit mille neuf cent quarante-huit (8.948) parts sociales ordinaires, huit (8) parts sociales de catégorie A, huit (8) parts sociales de catégorie B, huit (8) parts sociales de catégorie C, huit (8) parts sociales de catégorie D, huit (8) parts sociales de catégorie E, huit (8) parts sociales de catégorie F, huit (8) parts sociales de catégorie G, huit (8) parts sociales de catégorie H et huit (8) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III F&F GL.P.: trios mille six cent trois (3.603) parts sociales ordinaires, trois (3) parts sociales de catégorie A, trois (3) parts sociales de catégorie B, trois (3) parts sociales de catégorie C, trois (3) parts sociales de catégorie D, trois (3) parts sociales de catégorie E, trois (3) parts sociales de catégorie F, trois (3) parts sociales de catégorie G, trois (3) parts sociales de catégorie H et trois (3) parts sociales de catégorie I;
- Triton Fund III G L.P.: seize mille sept cents vingt-cinq (16.725) parts sociales ordinaires, quinze (15) parts sociales de catégorie A, quinze (15) parts sociales de catégorie B, quinze (15) parts sociales de catégorie C, quinze (15) parts sociales de catégorie D, quinze (15) parts sociales de catégorie E, quinze (15) parts sociales de catégorie F, quinze (15) parts sociales de catégorie G, quinze (15) parts sociales de catégorie H et quinze (15) parts sociales de catégorie I; et
- Triton Fund III F&F L.P.: cinq cents soixante et onze (571) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1)

part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million deux cents douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 0,96) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 0,97) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

Un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000) afin de le porter de son montant actuel de d'un million deux cents douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 0,96) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 0,97) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le premier jour d'avril 2009 s'est terminé le dernier jour de décembre 2009. L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel qui a commencé le premier jour de janvier 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination sociale "Actor HoldCo S.à r.l."."

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires ("parts sociales Ordinaires"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A ("parts sociales de Catégorie A"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B ("parts sociales de Catégorie B"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C ("parts sociales de Catégorie C"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D ("parts sociales de Catégorie D"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E ("parts sociales de Catégorie E"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F ("parts sociales de Catégorie F"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G ("parts sociales de Catégorie G"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H ("parts sociales de Catégorie H") et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I ("parts sociales de Catégorie I"), ensemble les "actions". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser

des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale."

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année."

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5%) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective de parts sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leurs détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes."

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H et de parts sociales de catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, R. UNVERZAGT, M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3781. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052241/560.

(100054274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Ercy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010051873/13.

(100054225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051875/10.

(100054230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051876/10.

(100054231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Simauchan Development S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.961.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010051878/14.

(100054236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Latimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010051880/14.

(100054240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Investissements Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.466.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010051881/14.

(100054241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.499.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051882/10.

(100054242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Safeway Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051883/10.

(100054243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 2.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.907.

Le bilan au 30 juin 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Rossini Properties Partnership S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2010051889/13.

(100054382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**B.O.L. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 70.619.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051884/10.

(100054251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051885/10.

(100054254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Michel Greco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.  
R.C.S. Luxembourg B 38.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051886/10.

(100054306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Starek Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 77.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAREK HOLDINGS S.A.*

*Société Anonyme*

*SOFINEX S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

Référence de publication: 2010051887/14.

(100054348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Comtrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8272 Mamer, 14, rue Jean Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 55.193.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051894/10.

(100054403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Starek Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 77.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAREK HOLDINGS S.A.*

*Société Anonyme*

*SOFINEX S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

Référence de publication: 2010051888/14.

(100054344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**St Antoine Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 134.085.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
St ANTOINE Investments  
Signature

Référence de publication: 2010051890/13.

(100054384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Bookless Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 103.283.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Bookless Developments S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010051892/12.

(100054387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2010.

*Pour THE SAILOR'S FUND*  
SICAV  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010051906/15.

(100054045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Zventana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.427.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Zventana Investments S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010051893/12.

(100054390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**F.G.P.S.S., FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

David FRUYTIER  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010051895/11.

(100054455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Lavor Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAVOR FINANCE S.A. (en liquidation)*

EUROTIME S.A.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010051896/13.

(100054457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**Aratos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051897/10.

(100054458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BI SICAV*

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051907/14.

(100054051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**GHK Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.297.

Die Bilanz zum 30. September 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene  
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2010.

*Für die GHK Investmentfund - FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck &amp; Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010051912/16.

(100054141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**Tulia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051898/10.

(100054460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**Scarp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 144.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051899/10.

(100054021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**Essence Trademarks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 102.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051900/10.

(100054025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 132.505.

In the year Two thousand and ten, on the twenty-fourth of March.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "ITSS LUXEMBOURG S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-7240 Béréldange, 87, route de Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132505, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 3<sup>rd</sup> of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2583 of the 13<sup>th</sup> of November 2007.

The meeting is presided by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Minela ABAZOVIC, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Antonia FERNANDES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office from Béréldange to L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie, and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the bylaws;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from Bérelange to à L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie, and to amend subsequently the first sentence of article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 4. (first sentence).** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ITSS LUXEMBOURG S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7240 Bérelange, 87, route de Luxembourg, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132505, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2583 en date du 13 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Minela ABAZOVIC, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antonia FERNANDES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bérelange à L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie, et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bérelange à L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faiencerie, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY-ABAZOVIC - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2010. Relation GRE/2010/1104. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051967/104.

(100053329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

**Bardak S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.572.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051901/10.

(100054029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**CFC Automotive S.A., Société Anonyme,  
(anc. Chartered Finance Corporation S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

L'an deux mil dix, le 13 avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49886, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 177 du 18 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mlle Anne-Marie PRATIFFI, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme WUNSCH avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la société en "CFC Automotive SA".

2. Modification de l'objet social de la société et de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la location à court et long terme de véhicules de tous genres sans chauffeur. Elle peut faire le commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion sous toutes ses formes et notamment sans que cette énumération soit limitative, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation et le transit de ceux-ci.

Elle peut acquérir, aliéner, créer, gérer, louer et exploiter tous immeubles, installations, moyens de transport et de publicité nécessaires à la réalisation de son objet.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

3. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

4. Acceptation de la démission de Monsieur François GEORGES de ses fonctions d'administrateur et acceptation de la démission de Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société;

5. Nomination de Monsieur Fabian ANTOINE en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur François GEORGES.

6. Nomination de Monsieur Fabian ANTOINE comme Administrateur-délégué de la Société.

7. Nomination de Monsieur François GEORGES en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI.

8. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "CFC Automotive S.A."

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CFC Automotive S.A."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la location à court et long terme de véhicules de tous genres sans chauffeur. Elle peut faire le commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion sous toutes ses formes et notamment sans que cette énumération soit limitative, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation et le transit de ceux-ci.

Elle peut acquérir, aliéner, créer, gérer, louer et exploiter tous immeubles, installations, moyens de transport et de publicité nécessaires à la réalisation de son objet.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la location à court et long terme de véhicules de tous genres sans chauffeur. Elle peut faire le commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion sous toutes ses formes et notamment sans que cette énumération soit limitative, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation et le transit de ceux-ci.

Elle peut acquérir, aliéner, créer, gérer, louer et exploiter tous immeubles, installations, moyens de transport et de publicité nécessaires à la réalisation de son objet.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur François GEORGES de ses fonctions d'administrateur et la démission de Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et leur accorde décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Fabian ANTOINE, Administrateur, né le 13 mars 1980 à Libramont (Belgique), résidant à B-6747 Châtillon, 7, rue du Pachy, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur François GEORGES. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Fabian ANTOINE, prénommé, comme Administrateur-délégué de la Société.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur François GEORGES, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: F. Georges, A.-M. Pratiffi, J. Wunsch, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. LAC/2010/16099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051970/161.

(100053199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

---

**Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051902/10.

(100054031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Pecundria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051903/10.

(100054034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Valinor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 144.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051904/10.

(100054040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Micca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051905/10.

(100054038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**cominvest Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.610.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest Asset Management S.A.

Fries

Référence de publication: 2010051913/11.

(100054330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010051914/11.

(100054338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Black Lagoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010051915/11.

(100054342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie Komplementär S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOP Verwaltungsgesellschaft S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 151.015.

Im Jahre zweitausendundzehn, am achtzehnten März,  
vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der SOP Verwaltungsgesellschaft S.A., mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 151.015 (die "Gesellschaft"), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde gemäß einer notariellen Urkunde am 7. Januar 2010 gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 479 vom 5. März 2010 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, geschäftsansässig in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, eröffnet,

welcher Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, geschäftsansässig in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Fräulein Martine Zellinger, Privatangestellte, geschäftsansässig in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, erklärt der Vorsitzende folgendes:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende

*Tagesordnung*

zu befinden hat:

1. Änderung des Gesellschaftsnamens in "Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A.";
2. Änderung von Artikel 1 Absatz 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt: "Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen ,Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A.'";
3. Festsetzung der Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft auf vier (4) und Bestellung von Herrn Christian Funke als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft;
4. Verschiedenes.

II. Dass der alleinige vertretene Aktionär sowie die Anzahl seiner Aktien auf einer Liste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von dem bevollmächtigten Aktionärvertreter sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist, dass der vertretene Aktionär erklärt, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Sodann fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftsnamen mit sofortiger Wirkung von "SOP Verwaltungsgesellschaft S.A." in "Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A." zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den vorstehenden Beschluss wird Artikel 1, Absatz 3 der Satzung der Gesellschaft fortan folgenden Wortlaut haben:

"Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen ,Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A.'"

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt zudem, die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf vier (4) festzusetzen und Herrn Christian FUNKE, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 16. August 1971 in Senne (jetzt Bielefeld), Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu bestellen, für eine Dauer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung stattfinden wird.

Es wird festgestellt, dass eine entsprechende Genehmigung seitens der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) vorliegt.

### Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 26 mars 2010. LAC / 2010 / 13513. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. April 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010051953/66.

(100053410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

### Levier-Solidarité, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4843 Rodange, 53, rue Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg F 8.271.

### STATUTS

Les soussignés:

HUBERTY Stéphanie, secrétaire 47 Fontaine d'Olière L-4843 Rodange Née le 16/04/1983

CONSTANCE Rosa, employée 59, rue des Romains L-2444 Luxembourg Née le 13/09/1960 au Portugal

AGBOKA Kossi Firmin, comptable 47, Fontaine d'Olière L-4843 Rodange Né le 23/08/1975 à Kpalimé au Togo

AGBOKA Kokou Boniface, artisan 18, Vredstraat 9500 Geraardsbergen Belgique Né le 06/06/76 à Kpélé Adéta Togo

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mars 1994 et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège de l'association.** L'association porte la dénomination de "Levier-Solidarité" asbl, et a son siège social à Rodange, 53 Fontaine d'Olière, L-4843 Rodange. Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet notamment de:

- Contribuer à la solidarité nationale et internationale.
- Créer un cadre d'échange culturel, et touristique.
- Mener des actions concrètes pour soutenir les gens ou des collectivités qui sont dans le besoin par la solidarité, et des projets de microcrédit.
- Combattre l'idée "la pauvreté est une fatalité".

**Art. 3. Durée.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 4. Indépendance.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5. Exercice social.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Art. 6. Adhésion des membres.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit remplir et adresser un formulaire de demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'adhésion est notifiée à l'adhérent par la remise du formulaire dûment signé par le conseil d'administration et l'adhérent.

**Art. 7.** Le nombre minimum des adhérents est de trois.

**Art. 8. Perte de qualité de membre.** La qualité de membre se perd par:

- La démission ou le non acquittement de la cotisation;
- Le décès;
- L'exclusion par le conseil d'administration

\* En cas d'infraction grave aux présents statuts,

\* En cas de manquement au règlement intérieur, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instant, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 9. Démission des membres.** Tout membre peut quitter l'association en notifiant par lettre sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout adhérent qui, après mise en demeure lui ayant été envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de deux mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 10.** Les membres démissionnaire ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association, notamment par la violation des obligations de confidentialité prévues dans le règlement intérieur. Ils n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

**Art. 11. Assemblée générale.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'adresse générale se réunit une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration, adressée 21 jours ouvrés à l'avance par lettre à tous les membres de l'association, à laquelle est joint l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut se réunir exceptionnellement sur demande écrite d'un tiers au moins des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite et signée.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par procès-verbal ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 12. Délibération.** L'Assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modifications des statuts;
- Nominations et révocations des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Approbation des budgets et des comptes;
- Dissolution de l'association.

**Art. 13.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 14. Le conseil d'administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son Président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 16.** Pour postuler à un poste du conseil d'administration, il faut être membre de l'association au moins un an.

**Art. 17. Engagements financiers.** La responsabilité de l'association est différemment engagée selon les montants en cause:

- Pour les montants inférieurs à EUR 50, la seule signature du Trésorier est suffisante;
- Pour les montants entre EUR 50 et EUR 300, la signature conjointe du Président et le Trésorier et du délégué chargé du commissariat aux comptes est requise;
- Pour les montants supérieures à EUR 300; la signature conjointe de trois membres du conseil d'administration est requise.

**Art. 18.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres.

**Art. 19.** Les membres de l'association ne verront pas leur responsabilité engagée en cas d'échec ou de réussite partielle des projets menés. Ils sont ainsi tenus par une obligation de moyens et non de résultat.

**Art. 20. Cotisations.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membres de "Novissi" asbl, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé à EUR 50.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 21.** L'association Levier-Solidarité pourra également percevoir comme ressources:

- Les recettes des activités de l'association;
- Les donations et subventions;
- Les cotisations des membres.

Ces différentes ressources et leurs perceptions seront explicitées dans le règlement intérieur.

**Art. 22. Mode de règlement des comptes.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 23. Modification des statuts.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins de deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 24. Dissolution et Liquidation.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 25. Dispositions finales.** Pour tous les points non régis par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

HUBERTY Stephanie / AGBOKA Kossi Firmin / CONTENTE Rosa / AGBOKA Kokou Boniface.

Référence de publication: 2010052319/106.

(100037209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Frecolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052909/9.

(100054325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**Holding N.Arend & C.Fischbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Holding N.Arend & C.Fischbach S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.563.

L'an deux mil dix, le trentième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A.", avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 61.563, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 février 1998 numéro 87 (la "Société").

Les statuts de Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch en date du 21 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1209 du 15 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie WINKIN, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine MURGES, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 30 mars 2010, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses

actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3) Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF".

5) Changement de la dénomination de la Société en "HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 30 mars 2010 et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Troisième résolution*

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

*Quatrième résolution*

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

" **Art. 5. Dernier paragraphe.** Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A., SPF.

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination HOLDING N.AREND & C.FISCHBACH S.A., SPF".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Winkin, Carine Murges, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 avril 2010. LAC/2010/15037. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051962/118.

(100053733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

**Lion/Stove Luxembourg Investment 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 115.475,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.067.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 25 février 2010 avec effet au 31 mars 2010*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 25 février 2010, la société LION/STOVE LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l. avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B 119 068 a transféré la totalité des ses parts sociales détenus dans la Société (4.619 parts sociales) avec une valeur de 25 euros chacune, à la société DFKA Ltd., avec siège social à 38, Barnard Road, Bowthorpe Employment Area, Norwich, Norfolk, NR5 9JP, Royaume-Uni, n° d'immatriculation 07133630, et ceci avec effet au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010051025/18.

(100052868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**DPB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 112.733.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DPB INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.733, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 17 mars 2006 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 31 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Jane Wickens, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes les activités en relation avec la consultance et le support en informatique, la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de systèmes et solutions informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de services informatiques, sous quelque forme que ce soit, de même que toute autre activité commerciale.

A cette fin et en général la Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social, son extension ou son développement."

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes les activités en relation avec la consultance et le support en informatique, la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de systèmes et solutions informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de services informatiques, sous quelque forme que ce soit, de même que toute autre activité commerciale.

A cette fin et en général la Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social, son extension ou son développement."

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et rès lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WICKENS, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/ 13535. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010051995/65.

(100053561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

---

**Building Material Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052003/10.

(100054130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Bidibul Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 147.575.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010052004/10.

(100053967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Fern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.664.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

*FERN S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010051947/15.

(100054233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---

**Boeing International Corporation, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051931/10.

(100053998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

---